Profil Environnemental Produit (PEP)

Ce document s'appuie sur la norme ISO 14020 établissant les principes directeurs pour le développement et l'utilisation des marquages et déclarations environnementales ainsi que sur la norme ISO 14025 établissant les principes et les procédures de développement de déclarations environnementales de Type III

Unité d'alarme sonore autonome

BAAS Sa Planète (NUG31182)

Informations Générales

Identifications des produits

Unité fonctionnelle :	Alerter le public en diffusant le signal sonore de l'alarme générale incendie, d'une intensité de 90dB, pour des bâtiments équipés d'alarme de type Sa. Cette fonction est assurée pendant 10 ans par son alimentation autonome
Produits de référence :	BAAS SA Unité d'alarme sonore autonome Type 2B - Classe sonore A ou B (NUG31182)
Description technique :	Système de sécurité incendie - BAAS Sa, Signal sonore bi-ton de classe A et B, IP20, IK07, 0.5w, batterie Ni-CD, certifié NF AEAS
Produits couverts :	BBAAS SA Unité d'alarme sonore autonome Type 2B - Classe sonore A ou B (NUG31182)

Information sur l'entreprise

Eaton Cooper Sécurité SAS
PEE II, rue Beethoven 63204 Riom, France
Courriel : productstewardship-es@eaton.com

Matériaux et Substances

Masse du produit de référence	0.66Kg Incluant l'emballage

Evaluation des substances

Le produit représentatif est conforme à la directive RoHS de l'UE (2011/65/UE) avec exemption et le produit contient du monoxyde de plomb et du trioxyde de diboron en tant que substance extrêmement préoccupante (SVHC) sur la liste des substances candidates du règlement UE-REACH (1907/2006/CE).

Matériaux constitutifs

Catégorie PEP matière	Matières	Masse (kg)	Pourcentage (%)
Plastiques	Polycarbonate (PC)	0.19	28.8%
Métaux	Acier	0.15	23.0%
Métaux	Ferrites	0.10	15.9%
Plastiques	Polystyrène	0.05	7.1%
Autre	Carton	0.03	4.8%
Plastiques	Polypropylène	0.03	3.9%
Autre	Eau	0.02	2.7%
Plastiques	Polyéthylène téréphtalate (PET)	0.01	1.5%
Métaux	Cadmium	0.01	1.5%
Métaux	Nickel	0.01	1.5%
Autre	Fibres de verre	0.01	1.4%
Métaux	Étain	0.01	1.2%
Plastiques	Résine époxy	0.01	1.1%
Métaux	Aluminium	0.01	0.9%
Métaux	Cuivre	0.00	0.7%
Autre	Divers	0.03	3.9%
Total		0.66	0.66

Impacts environnementaux

Méthodologie de l'analyse du cycle de vie

Le calcul des impacts environnementaux est le résultat d'une analyse du cycle de vie du produit en accord avec les normes ISO 14040/44.

L'évaluation environnementale, suivant les normes de la série ISO 14040, porte sur l'ensemble du cycle de vie du produit, c'est-à-dire "du berceau à la tombe" incluant les phases du cycle de vie suivantes : production, distribution, installation, utilisation et fin de vie.

Elle prend en compte les entrants et les sortants de celui-ci afin de déterminer les impacts environnementaux. Ils sont calculés avec le logiciel commercial d'ACV EIME (Environmental Improvement Made Easy) v6.3.0.1 avec la version de base de données CODDE-2025-04.

Ensemble d'indicateurs utilisés : PEP EF 3.1 (Conformité : PEP ed. 4, EN15804+A2) v2.0

Fabrication	Le produit de référence est issu de sites ayant reçus les certifications ISO14001 et ISO9001. Le produit de référence est assemblé en Riom, Francais, mix énergétique Europe. L'énergie et l'ensemble des transports nécessaires à la réalisation du produit de référence, y compris ses matériaux et composants, ont été pris en compte. Les modèles énergétiques pris en compte sont celui du site d'assemblage et ceux des pays producteurs des composants du produit.
Distribution	Le produit de référence est distribué en France, depuis Riom, transporté essentiellement par la route, sur une distance moyenne de 500 km depuis le dernier centre logistique. Modèle énergétique : Européen.
Installation	Les éléments d'installation non livrés avec le produit ne sont pas pris en compte. Lors de l'installation du produit, seuls des outils standard sont nécessaires. Le traitement des déchets d'emballage est pris en compte dans cette phase. Modèle énergétique : Européen.
Utilisation	Durée de vie de référence : 10 ans. Consommation : 0.5W en permanence, 43.8kWh sur la durée de vie du produit. Maintenance : 2 remplacements d'accumulateur, incluant aussi le transport d'un opérateur sur une distance de 10km aller-retour par remplacement. Modèle énergétique : Francais (Mix de consommation ; Basse tension ; 2022)
Fin de vie	Le produit suit la filière DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) standard, qui comprend la collecte, le prétraitement, le traitement spécifique en fin de vie, puis l'élimination et la valorisation des déchets. Le taux de recyclabilité du produit est de 67.77%, il est calculé selon les données de l'éco-organisme Ecosystem. Modèle énergétique : Européen.
Module D	Le module D exprime les bénéfices et charges nets au-delà des frontières du système : potentiels de réemploi, réutilisation, récupération et/ou recyclage, exprimés en impacts et bénéfices nets. Les charges sont modélisées par les impacts associés à la fabrication de matières vierges lorsque, des matières recyclées et/ou réutilisées sont employées, et lors du scénario de fin de vie modélisé.

Impacts environnementaux

Indicateurs obligatoires. Indicateurs facultatifs.	Unités	Total	Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation*			Fin de vie	Module D
			A1 – A3	A4	A5	Total B1 – B7	B2	B6	C1 – C4	
Épuisement des ressources abiotiques – éléments ou épuisement des ressources → métaux et minéraux (ADP-e)	kg Sb eq.	3.28E-03	2.04E-03	7.54E-09	1.80E-09	1.23E-03	1.23E-03	4.59E-06	3.56E-06	-1.95E-03
Épuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles ou épuisement des ressources → fossiles (ADP-f)	MJ	7.84E+02	1.13E+02	3.75E-01	3.55E-01	6.59E+02	1.61E+02	4.98E+02	1.15E+01	-9.62E+01
Acidification (AP)	mole de H+ eq.	9.04E-02	3.09E-02	3.34E-05	1.08E-04	5.04E-02	2.80E-02	2.24E-02	8.91E-03	-2.86E-02
Eutrophisation d'eau douce (EP-fw)	kg P eq.	1.64E-04	2.14E-05	7.90E-08	4.91E-07	1.30E-04	1.47E-05	1.15E-04	1.23E-05	-1.31E-03
Eutrophisation aquatique marine (EP-m)	kg N eq.	1.23E-02	2.65E-03	6.06E-06	4.73E-05	4.59E-03	1.60E-03	2.98E-03	4.98E-03	-2.33E-03
Eutrophisation terrestre (EP-t)	mol N eq.	1.09E-01	3.06E-02	6.65E-05	3.26E-04	7.11E-02	1.99E-02	5.12E-02	7.37E-03	-3.01E-02
Changement climatique-Total (GWP)	kg CO_2 eq.	1.17E+01	4.16E+00	2.12E-02	8.44E-02	6.70E+00	1.97E+00	4.74E+00	6.90E-01	-1.76E+00
Changement climatique-biogénique (GWP-b)	kg CO_2 eq.	3.68E-01	-1.63E-03	8.65E-08	4.72E-02	2.81E-01	3.18E-02	2.49E-01	4.16E-02	1.50E-02
Changement climatique - combustibles fossiles (GWP-f)	kg CO_2 eq.	1.13E+01	4.17E+00	2.12E-02	3.72E-02	6.42E+00	1.94E+00	4.49E+00	6.49E-01	-1.77E+00
Changement climatique →occupation et transformation de l'occupation des sols (GWP-lu)	kg CO_2 eq.	1.65E-04	1.52E-04	3.20E-08	4.09E-10	1.31E-05	1.31E-05	0.00E+00	3.78E-09	8.49E-05
Appauvrissement de la couche d'ozone (ODP)	kg CFC-11 eq.	9.14E-07	5.37E-07	2.56E-10	5.05E-10	2.89E-07	2.44E-07	4.48E-08	8.74E-08	-9.44E-08
Formation d'ozone photochimique (POCP)	kg COVNM eq.	2.91E-02	1.06E-02	2.15E-05	7.48E-05	1.59E-02	7.08E-03	8.84E-03	2.50E-03	-8.83E-03
Besoin en eau (WDP)	m3 de privation équiv. dans le monde	1.88E+02	2.78E+00	7.61E-04	3.08E-03	2.46E+00	1.69E+00	7.70E-01	1.83E+02	-1.97E+02
Écotoxicité (eaux douces) (ETP-fw)	CTUe	3.89E+02	1.18E+02	6.17E-01	5.07E-01	2.64E+02	2.57E+02	7.28E+00	6.01E+00	-9.25E+00
Toxicité humaine, effets cancérigènes (HTP-c)	CTUh	2.47E-07	1.54E-07	4.14E-12	3.94E-09	8.81E-08	8.73E-08	7.42E-10	8.22E-10	-8.64E-08
Toxicité humaine, effets non cancérigènes (HTP-nc)	CTUh	3.83E-07	1.91E-07	7.90E-11	1.06E-10	1.32E-07	1.14E-07	1.85E-08	6.02E-08	-1.37E-07
Rayonnements ionisants, santé humaine (IRP)	kBq de U235 eq.	1.72E+02	7.45E+01	7.48E-04	4.75E-03	9.78E+01	3.50E+01	6.28E+01	6.04E-02	-2.74E+01
Impacts liés à l'occupation des sols/qualité du sol (SQP)	NA	2.76E+00	4.62E-01	9.05E-05	9.98E-05	2.70E-01	5.35E-02	2.17E-01	2.03E+00	-3.69E+01
Émissions de particules fines (PM)	Incidence de maladies	1.04E-06	2.02E-07	2.87E-10	6.28E-10	7.97E-07	2.02E-07	5.95E-07	4.28E-08	-1.94E-07
Utilisation totale d'énergie primaire durant le cycle de vie (PET)	MJ	8.59E+02	1.18E+02	3.77E-01	4.05E-01	7.28E+02	1.66E+02	5.62E+02	1.24E+01	-1.02E+02

*Seuls B2 (Maintenance) et B6 (consommation énergétique) sont pris en compte, les autres sous-modules de la phase d'utilisation (B1, B3-B5, B7) sont égaux à zéro.

**Conformément aux règles du PCR en vigueur, les valeurs d'indicateurs environnementaux indiquées dans la colonne "Module D" ne doivent pas être sommées avec les valeurs de la colonne "Total".

L'analyse de cycle de vie est conforme aux Règles spécifiques applicables aux AEAS PSR0007-ed2.1-FR-2023 12 08, disponibles sur le site www.pep ecopassport.org.

Indicateur flux inventaire

			Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation*			Fin de vie	
	Unités	Total	A1 – A3	A4	A5	Total B1 – B7	B2	B6	C1 – C4	Module D
Utilisation d'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelable utilisées comme matières premières (PERE)	MJ	7.39E+01	4.42E+00	1.18E-03	4.98E-02	6.85E+01	4.95E+00	6.36E+01	9.21E-01	-5.65E+00
Utilisation de ressources d'énergie primaire renouvelable utilisées comme matières premières (PERM)	MJ	1.06E+00	1.06E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	-4.75E-01
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire renouvelables (PERT)	MJ	7.50E+01	5.48E+00	1.18E-03	4.98E-02	6.85E+01	4.95E+00	6.36E+01	9.21E-01	-6.12E+00
Utilisation d'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelable utilisées comme matières premières (PENRE)	MJ	7.77E+02	1.06E+02	3.75E-01	3.55E-01	6.59E+02	1.61E+02	4.98E+02	1.15E+01	-9.79E+01
Utilisation de ressources énergétiques primaires non renouvelables utilisées comme matière première (PENRM)	MJ	7.55E+00	7.33E+00	0.00E+00	0.00E+00	2.21E-01	2.21E-01	0.00E+00	0.00E+00	1.70E+00
Utilisation totale de ressources énergie primaire non renouvelables **(**PENRT**)**	MJ	7.84E+02	1.13E+02	3.75E-01	3.55E-01	6.59E+02	1.61E+02	4.98E+02	1.15E+01	-9.62E+01
Utilisation de matériaux secondaires (SM)	kg	8.81E-02	8.81E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables (RSF)	MJ	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables (NRSF)	MJ	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation nette d'eau douce (FW)	m^3	5.19E+00	6.48E-02	1.77E-05	2.39E-04	5.74E-02	3.93E-02	1.80E-02	5.06E+00	-5.14E+00
Composants destinés à la réutilisation (CRU)	kg	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Matières destinées au recyclage (MRE)	kg	4.19E-01	2.66E-02	0.00E+00	2.69E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	3.65E-01	0.00E+00
Matières destinées à la valorisation énergétique (MER)	kg	9.10E-02	4.50E-03	0.00E+00	1.48E-03	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	8.50E-02	0.00E+00
Énergie fournie à l'extérieur (EE)	MJ	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Déchets dangereux éliminés (HWD)	kg	1.22E+01	9.19E+00	8.85E-05	1.49E-03	2.83E+00	2.64E+00	1.90E-01	1.70E-01	-2.05E+00
Déchets non dangereux éliminés (NHWD)	kg	3.06E+00	1.22E+00	1.96E-03	1.14E-02	1.81E+00	9.65E-01	8.48E-01	1.30E-02	6.41E-02
Déchets radioactifs éliminés (RWD)	kg	1.72E-03	6.40E-04	1.55E-06	2.32E-06	1.08E-03	8.67E-04	2.09E-04	3.71E-06	-5.11E-05
Teneur en carbone biogénique du produit (Cbio-Prd)	kg de C	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (Cbio-Pkg)	kg de C	2.42E-02	2.44E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	-1.90E-04

*Seuls B2 (Maintenance) et B6 (consommation énergétique) sont pris en compte, les autres sous-modules de la phase d'utilisation (B1, B3-B5, B7) sont égaux à zéro.

**Conformément aux règles du PCR en vigueur, les valeurs d'indicateurs environnementaux indiquées dans la colonne "Module D" ne doivent pas être sommées avec les valeurs de la colonne "Total".

Mentions légales

Ce PEP et son contenu sont basés sur les informations dont nous disposons sur le produit à la date de publication du document. De même, Eaton ne fait aucune déclaration ou garantie expresse ou implicite en ce qui concerne les informations contenues dans le présent document.

N° enregistrement: EATO-00456-V01.01-FR		Règles de rédaction : « PCR-ed4-FR-2021 09 06 » Complété par le « PSR-0007-ed2.1-FR-2023 12 18 »	
N° d'habilitation du vérificateur : VH54		Information et référentiel : www.pep-ecopassport.org	
Date d'édition : 11-2025		Durée de validité : 5 ans	
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025 :2006			
Interne	X	Externe	
Revue critique du PCR conduite par un panel d'experts présidé par Julie ORGELET (DDemain)			
Les PEP sont conformes à la norme XP C08-100-1 :2016 ou EN 50693 :2019 Les éléments du PEP ne peuvent être comparés avec les éléments issus d'un autre programme.			
Document conforme à la norme ISO 14025 : 2006 « *Marquages et déclarations environnementaux. Déclarations environnementales de Type III* »			